

**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets**

**Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement**

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :

affaire suivie par :

N° 4924-2016/1-ISP/DENV

Nouméa, le 09 NOV, 2016

*Le Directeur,*

à

Monsieur Pascal JOLLY  
Directeur du Journal officiel  
de la Nouvelle-Calédonie  
Centre administratif Jacques IEKAWE  
Centre Ville  
18 avenue Paul Doumer  
98800 NOUMEA

Objet : annulation de l'enquête publique relative à l'exploitation, par la Sarl Autochoc, d'un site de stockage de véhicules hors d'usage dépollués en zone industrielle de Ducos sur la commune de Nouméa

Référence : bordereau n°1440-2016/ACT/DENV du 19 octobre 2016

Monsieur le directeur,

Par transmission visée en référence, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique n°2904-2016/ARR/DENV du 19 octobre 2016 pour l'exploitation par la SARL AUTOCHOC d'un site de stockage de véhicules hors d'usage dépollués en zone industrielle de Ducos, sur la commune de Nouméa, vous a été transmis.

L'enquête publique pour l'installation concernée devait se dérouler du 14 au 28 novembre 2016. Or, l'exploitant de cette installation n'ayant pas procédé aux publications réglementaires dans les journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales, je vous informe que l'enquête publique relative à cette installation est annulée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur de l'environnement**



**Jean-Marie LAFOND**